



Assemblée générale

Distr. générale
28 août 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 18 h) de l'ordre du jour provisoire*
Développement durable

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Établi en application de la résolution [74/225](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport dresse un panorama des progrès accomplis en vue de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, à l'heure de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il présente les mesures prises par les États Membres pour accélérer la réalisation de cet objectif. On y trouvera également des informations actualisées concernant la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous (2014-2024), les travaux préparatoires menés en vue du dialogue de haut niveau sur l'énergie, qui se tiendra en 2021, et les mesures récemment engagées ou qu'il est prévu d'engager dans le cadre d'ONU-Énergie à l'appui de l'objectif de développement durable n° 7.

* [A/75/150](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 74/225 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-quinzième session un rapport sur l'application de cette résolution, notamment des activités réalisées pour marquer la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous.

II. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable à l'heure de la pandémie de maladie à coronavirus

2. L'énergie occupe une place centrale dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable est indispensable au développement humain et à la réalisation de nombreux objectifs de développement durable. Le passage à des solutions énergétiques durables est également essentiel à l'application de l'Accord de Paris.

3. Dans son rapport mondial sur le développement mondial 2019, intitulé « Le Futur c'est maintenant : La science au service du développement durable », le groupe indépendant de scientifiques nommés par le Secrétaire général a indiqué que la décarbonation énergétique et l'accès universel à l'énergie constituaient l'un des leviers les plus prometteurs au regard de la mise en œuvre à l'échelle et à la vitesse voulues des transformations souhaitées aux fins du développement durable.

4. Les services énergétiques sont essentiels pour lutter contre la pandémie de COVID-19, en particulier pour alimenter en énergie les établissements de santé, conserver au froid des médicaments, fournir de l'eau propre pour le lavage des mains et assurer des services de communication qui permettent de rapprocher les gens, d'échanger des informations et de faciliter l'accès à l'enseignement en période de distanciation physique.

5. Le développement de ces services grâce à un investissement dans les solutions énergétiques durables aidera les pays à faire face à la pandémie, tout en créant un grand nombre d'emplois verts, en renforçant l'autonomie des femmes, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en concourant à la réalisation d'autres objectifs de développement durable. Le Programme 2030 et l'Accord de Paris doivent nous guider dans notre cheminement vers des sociétés plus résilientes, équitables et durables.

6. La crise liée à la COVID-19 risque de peser lourdement sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7. L'année 2020 sera marquée par une contraction sans précédent des investissements dans l'énergie, qui se traduira par une réduction de 20 % (soit près de 400 milliards de dollars) des dépenses d'équipement par rapport à 2019. La pandémie pourrait soit accentuer les écarts en matière d'accès à l'énergie durable, soit accélérer l'action menée en vue de la réalisation de l'objectif 7, en fonction des priorités des pays en ce qui concerne la reprise.

7. Une reprise conçue comme un retour au statu quo et qui s'appuierait sur les systèmes du passé constituerait une énorme occasion manquée. La pandémie de COVID-19 pourrait entraîner des bouleversements conduisant à un tournant radical au profit d'un avenir énergétique durable, à condition que les pays profitent de la

faible demande en combustibles fossiles et tirent parti des autres enseignements positifs de cette crise pour développer considérablement les solutions énergétiques durables. Il leur sera ainsi possible de reconstruire en mieux et sur des bases plus solides, tout en progressant vers la réalisation des objectifs de développement durable et en engageant le monde sur une trajectoire de réchauffement de 1,5 °C.

8. Pour y parvenir, les gouvernements pourraient envisager de prendre un certain nombre de mesures, comme d'intégrer des solutions énergétiques durables dans les réponses mises en œuvre face à la COVID-19 et dans les stratégies de relèvement, sur la base des cibles associées à l'objectif de développement durable n° 7 ; d'investir dans les énergies vertes et sobres en carbone dans le cadre de leurs plans de relance économique, dans l'optique d'améliorer leurs contributions déterminées au niveau national en application de l'Accord de Paris ; de donner la priorité à des services énergétiques modernes, qui permettent de sauver des vies ; d'investir dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique pour créer des emplois verts ; d'éliminer progressivement les subventions à l'utilisation de combustibles fossiles qui sont source de gaspillage ; de mettre en place une tarification rigoureuse du carbone pour encourager la transition vers les énergies propres ; d'adopter des stratégies de transition justes qui favorisent l'élimination progressive du charbon, au moyen de plans et d'objectifs en matière d'énergie propre ; de fournir un appui aux groupes vulnérables afin de ne laisser personne de côté et d'encourager l'abandon de modes de vie érogivores au profit de modèles plus durables.

9. L'énergie devrait tenir une place centrale dans les mesures prises par les pays pour se relever de la crise liée à la COVID-19, de telle sorte qu'ils puissent reconstruire en mieux et sur des bases plus solides. Nombreux sont les États Membres qui agissent dans ce sens, en procédant à des examens nationaux volontaires pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030, en particulier de l'objectif de développement durable n° 7. À la réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable, le groupe consultatif technique multipartite sur l'objectif 7, mis en place par le Département des affaires économiques et sociales, a apporté une contribution technique à l'examen de cet objectif, notamment en ce qui concerne l'incidence de la COVID-19 sur l'énergie. Dans le même temps, ONU-Énergie a été redynamisé dans son rôle de mécanisme de coordination, chargé de garantir la cohérence de l'action menée par le système des Nations Unies en vue de la réalisation de l'objectif 7 à l'heure de la pandémie.

III. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable : progrès réalisés¹

A. Vue d'ensemble de la situation à l'échelle mondiale

10. Si la réalisation de l'objectif 7 est à portée de main, une accélération de la transformation énergétique à l'échelle mondiale est nécessaire si l'on veut remplir les engagements pris au titre du Programme 2030 et de l'Accord de Paris. Les objectifs

¹ Les sections suivantes du présent rapport ont été établies à partir de la documentation suivante : l'édition spéciale du rapport du Secrétaire général, intitulée « Point annuel sur les objectifs de développement durable » (E/2020/57) ; les notes d'orientation relatives à l'accélération de la mise en œuvre de l'objectif 7 à l'ère de la COVID-19, établies par le groupe consultatif technique sur ledit objectif, dans le cadre de la préparation du forum politique de haut niveau pour le développement durable tenu en 2020 ; le rapport *Tracking SDG 7: The Energy Progress Report 2020*, établi conjointement par l'Agence internationale de l'énergie, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, le Groupe de la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la Santé.

de développement durable risquent de ne pas être atteints et l'élévation de la température mondiale au XXI^e siècle, de ne pas être contenue en dessous de 2 °C et à plus forte raison, en dessous de 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle.

11. Bien que des progrès notables aient été enregistrés dans la réalisation de plusieurs cibles associées à l'objectif 7, dans l'ensemble, la portée des efforts déployés demeure nettement insuffisante si l'on veut atteindre ces cibles d'ici 2030.

12. Une accélération des efforts déployés en vue de la réalisation de l'objectif 7 permettra de tirer parti des liens intersectoriels et d'optimiser les avantages mutuels et les synergies. En faisant progresser la réalisation des autres objectifs de développement durable, elle contribuera de façon décisive à remédier aux insuffisances dans l'action menée pour atteindre les objectifs liés au climat et assurer l'avenir climatique de la planète au terme d'une transition juste et équitable.

13. Pour avancer dans la réalisation des objectifs de développement durable, les gouvernements devraient investir dans des solutions énergétiques durables afin d'élargir l'accès à l'énergie, de créer des emplois, d'améliorer la santé et de rendre les économies plus compétitives et plus résilientes. La pandémie de COVID-19 a également contribué aux cours historiquement bas du pétrole, du gaz et du charbon, offrant ainsi une occasion unique de procéder à des réformes, notamment de supprimer les subventions aux combustibles fossiles tout en protégeant les populations vulnérables.

Accès à l'électricité

14. Grâce aux efforts considérables consentis dans les pays en développement, plus d'un milliard de personnes ont pu accéder à l'électricité depuis 2010, ce qui a permis de porter à 90 % la proportion de la population de la planète raccordée à un réseau électrique en 2018. Cependant, 789 millions de personnes vivent toujours sans électricité et malgré l'accélération des progrès accomplis ces dernières années, il est peu probable que l'objectif de développement durable consistant à garantir l'accès de tous à des services énergétiques d'ici 2030 soit atteint, surtout si la pandémie COVID-19 vient fortement perturber les efforts d'électrification.

15. Le monde a connu une légère accélération de l'électrification, qui est passée d'une moyenne annuelle de 0,77 point de pourcentage entre 2010 et 2016 à 0,82 point de pourcentage entre 2016 et 2018.

16. Avec un taux d'accès qui a dépassé 98 % en 2018, l'Amérique latine et les Caraïbes ainsi que l'Asie de l'Est et du Sud-Est se rapprochent de l'accès universel. En Asie centrale et en Asie du Sud, ce chiffre s'établissait à plus de 92 % de la population en 2018.

17. L'Afrique subsaharienne apparaît de plus en plus comme la région qui accuse le plus gros déficit d'accès, avec un taux d'accès à l'électricité qui est passé de 34 % en 2010 à 47 % en 2018. Si les progrès dans ce domaine étaient supérieurs à l'accroissement démographique à compter de 2010, un renversement de cette tendance s'est produit récemment. Entre 2016 et 2018, le nombre de personnes privées d'accès à l'électricité dans la région est resté quasiment stable.

18. Il existe des disparités importantes entre les zones rurales et urbaines en matière d'accès à l'électricité. La population rurale non desservie, soit 668 millions de personnes, représentait 85 % du déficit d'accès mondial en 2018. Entre 2010 et 2018, le taux d'accès à l'électricité dans les zones rurales est passé de 70 à 80 %. L'accès à l'électricité est déjà quasiment universel dans les zones urbaines (97 % en 2018), mais l'augmentation du taux de raccordement peine à suivre le rythme de l'accroissement démographique.

19. Dans plusieurs pays, le développement des dispositifs hors réseau a amélioré l'accès des zones rurales à l'électricité. En 2018, les technologies hors réseau fondées sur les énergies renouvelables assuraient des services d'électricité correspondant au niveau 1 (c'est-à-dire un service de base pendant moins de quatre heures par jour) à 136 millions de personnes dans le monde, contre environ 1 million de personnes en 2010. Ces services étaient pour l'essentiel fournis par des installations individuelles et des systèmes d'éclairage à l'énergie solaire, dans un contexte de développement des mini-réseaux, qui, alors qu'ils constituaient à l'origine une solution de niche, ont été largement déployés dans des zones hors réseau où la demande était suffisante.

20. Une action concertée s'impose si l'on veut combler le déficit d'accès, en particulier en Afrique subsaharienne. Pour favoriser l'innovation, notamment les dispositifs hors réseau et les nouveaux modèles commerciaux, les cadres politiques devront être actualisés et appliqués systématiquement. Les analyses géospatiales qui ont été réalisées pour déterminer comment parvenir à l'accès universel à l'électricité au moindre coût montrent qu'il est nécessaire de mettre en place des politiques intégrées combinant des solutions centralisées et décentralisées. Si elles peuvent accélérer les progrès vers la réalisation des autres objectifs de développement durable, les stratégies d'accès, notamment celles qui ont trait au genre, à la santé et à l'éducation, ne porteront leurs fruits que si les composantes techniques dont il a été question plus haut s'inscrivent dans une approche intégrée qui ne laisse personne de côté et qui tire le meilleur parti des avantages socioéconomiques de l'électricité. Dans un monde aux prises avec la pandémie de COVID-19, il est essentiel de préserver les progrès accomplis dans le domaine de l'électrification. Cela exigera peut-être de soutenir collectivement les prestataires de services publics, les opérateurs des mini-réseaux et les fournisseurs hors réseau pour qu'ils puissent continuer à approvisionner leur clientèle actuelle et à se développer.

Accès à des modes de cuisson propre

21. La part de la population mondiale ayant accès à des combustibles et à des technologies de cuisson propres est passée de 56 % en 2010 à 63 % en 2018 et le nombre de personnes qui en sont encore privées, qui avoisine les 2,8 milliards, n'a guère évolué en deux décennies compte tenu du rythme de croissance de la population, qui dépasse celui du nombre de personnes accédant à des modes de cuisson propre.

22. Pour assurer à tous l'accès à des combustibles et à des technologies de cuisson propres, il aurait fallu que cette augmentation soit d'au moins 3 points de pourcentage par an entre 2010 et 2030. Or, entre 2010 et 2018, le taux d'accès n'a progressé qu'à un taux moyen annualisé de 0,8 point de pourcentage et il n'a cessé de ralentir depuis 2012, pour atteindre 0,7 point de pourcentage en 2017 et 2018, ce qui est loin des chiffres à atteindre pour parvenir à l'objectif fixé.

23. La stagnation du nombre de personnes dans le monde qui n'ont pas accès à des technologies de cuisson propre masque des tendances régionales. Des avancées prometteuses ont été enregistrées en Asie de l'Est et du Sud-Est, ainsi qu'en Asie centrale et en Asie du Sud, mais l'Afrique subsaharienne a suivi une trajectoire inverse, car, entre 2014 et 2018, sa population a augmenté à un rythme supérieur à celui du taux d'accès à ces technologies, soit un écart moyen de 18 millions de personnes par an.

24. Il existe également des différences importantes entre les zones urbaines et rurales en matière d'accès à des modes de cuisson propre, compte tenu des disparités au niveau des infrastructures et de la disponibilité des combustibles et des technologies de cuisson propres. En 2018, 83 % (entre 76 et 87 %) de la population urbaine avait accès à des modes de cuisson propre, contre 37 % (entre 30 et 45 %)

des ruraux. Cet écart s'est légèrement résorbé, passant de 52 points de pourcentage en 2010 à 46 points en 2018. Cela peut s'expliquer par l'accélération de la hausse du taux d'accès à ces modes de cuisson dans les zones rurales, en particulier en Asie, conjuguée à une croissance démographique supérieure à celle du taux d'accès dans les zones urbaines, notamment en Afrique.

25. Dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, le gaz (gaz de pétrole liquéfié, gaz naturel et biogaz) occupe le premier rang des combustibles après avoir dépassé en 2010 la biomasse brute, car il est majoritaire dans les zones urbaines. Dans les zones urbaines, le recours à l'électricité pour la cuisson a également augmenté. Dans les zones rurales, la biomasse brute demeure prédominante, même si sa part est en baisse.

26. Avec les politiques actuelles ou envisagées, 2,3 milliards de personnes risquent d'être toujours privées d'accès à des combustibles et à des technologies de cuisson propres et de continuer à dépendre des utilisations traditionnelles de la biomasse, du kérosène ou du charbon comme principal combustible de cuisson à l'horizon 2030. Cela signifie que près d'un tiers de la population mondiale continuera d'être exposée à la pollution de l'air intérieur et qu'un grand nombre de personnes consacreront encore de nombreuses heures à la collecte de combustible. Les femmes et les enfants, qui font la cuisine et ramassent le combustible, courent un risque disproportionné d'en subir les effets nocifs.

27. Pour que l'augmentation du taux d'accès à des modes de cuisson propre s'accélère, un engagement politique de haut niveau, des stratégies nationales et infranationales ambitieuses et une mobilisation urgente des investissements s'imposent. La formulation et la mise en œuvre d'engagements et de stratégies efficaces nécessitent quant à elles d'avoir une idée précise de la situation actuelle et des habitudes de consommation énergétique des ménages. Les enquêtes auprès des ménages doivent par conséquent être plus exhaustives. Outre la collecte de données sur le raccordement aux réseaux, elles devraient prendre en compte les dispositifs hors réseau, les incidences sur les enfants et les femmes et tous les combustibles et techniques utilisés par les ménages pour la cuisson, le chauffage de leur logement et l'éclairage.

Énergie renouvelable

28. La part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie est passée de 16,3 % en 2010 à 17,2 % en 2016 et à 17,3 % en 2017, ce qui indique que l'utilisation des énergies renouvelables dans le monde a progressé plus rapidement (2,5 % en 2017) que la consommation énergétique mondiale (1,8 % en 2017), confirmant ainsi une tendance observée depuis 2011. L'essor des énergies renouvelables est principalement dû à un recours accru aux énergies renouvelables modernes, c'est-à-dire aux énergies renouvelables autres que les utilisations traditionnelles de la biomasse. Ces énergies renouvelables modernes représentaient 10,5 % de la consommation finale en 2017, contre 10,3 % en 2016 et 8,6 % en 2010.

29. La plus forte augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables concerne le secteur énergétique, où la part de ces énergies dans la consommation mondiale d'électricité a atteint 24,7 % en 2017, dépassant pour la première fois la part des énergies renouvelables dans le secteur du chauffage. La croissance de près de 6 % qu'enregistrent chaque année ces énergies est principalement imputable à l'énergie solaire photovoltaïque et à l'énergie éolienne. La baisse de la production d'énergie hydroélectrique, conjuguée à d'autres facteurs, a ralenti en 2017 cette croissance, la faisant tomber en dessous du taux record de 8 % enregistré en 2016. La part des énergies renouvelables dans le secteur du chauffage atteignait 23,5 % de la consommation finale en 2017. Cette progression est principalement liée à l'utilisation

des énergies renouvelables modernes. Les utilisations traditionnelles de la biomasse n'ont guère évolué en 2017, et elles représentaient encore environ 14 % de la consommation mondiale de chauffage. Dans le secteur des transports, la part des énergies renouvelables se maintenait à 3,3 % en 2017 et concernait en majeure partie les biocarburants liquides, principalement l'éthanol et le biodiesel produits à partir de cultures. En 2017, l'électricité provenant de sources renouvelables ne représentait que 0,3 % de la consommation énergétique totale du secteur des transports dans le monde.

30. Il importe de souligner les grandes disparités qui subsistent entre les régions. C'est en Afrique subsaharienne que la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie était, de loin, la plus élevée en 2017. Les utilisations traditionnelles de la biomasse, associées comme on l'a vu à des effets néfastes sur la santé et l'environnement, représentent cependant près de 85 % de la consommation d'énergie renouvelable de la région. L'Amérique latine et les Caraïbes affichent la part des énergies renouvelables modernes la plus importante, ce qui s'explique par le large recours aux formes de bioénergie modernes dans les secteurs de l'électricité, du chauffage et des transports, ainsi que par une dépendance à l'égard de l'hydroélectricité.

31. La plupart des scénarios énergétiques à long terme mettent en relief la nécessité de décarboner toutes les utilisations finales, notamment par une plus grande électrification des secteurs du chauffage et des transports, afin de porter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique à un niveau suffisant pour atteindre d'ici 2030 l'objectif de développement durable n° 7 et les objectifs climatiques mondiaux.

Efficacité énergétique

32. Le taux d'amélioration de l'intensité énergétique primaire, laquelle est définie comme l'approvisionnement total en énergie par unité de produit intérieur brut, a connu une baisse ces dernières années, après une période de croissance relativement constante. En 2017, l'intensité énergétique primaire dans le monde était de 5,01 mégajoules par dollar des États-Unis, soit une amélioration de 1,7 % par rapport à 2016. Il s'agit du taux le plus bas enregistré depuis 2010.

33. Les progrès enregistrés récemment marquent néanmoins une accélération par rapport aux tendances observées dans le passé, en partie grâce aux différentes politiques d'efficacité énergétique adoptées dans le monde. Entre 2010 et 2017, le taux annuel moyen d'amélioration de l'intensité énergétique primaire à l'échelle mondiale était de 2,2 %, contre un taux de 1,3 % entre 1990 et 2010. Pour que la cible 3 associée à l'objectif 7 soit atteinte d'ici 2030, l'intensité énergétique devrait progresser à un rythme annuel moyen de 3 % sur la période 2017-2030, soit le double du taux d'amélioration observé jusqu'ici.

34. Si au cours de la période 2010-2017, l'intensité énergétique a dans l'ensemble connu une progression dans tous les secteurs d'utilisation finale, les taux d'amélioration varient selon les secteurs. Il est possible d'évaluer l'intensité énergétique par secteur au moyen d'autres critères, qui montrent qu'elle a progressé dans le secteur des transports (fret et passagers) au cours de la période 2010-2017, mais qu'elle est en recul par rapport à la période 1990-2010 dans les autres secteurs. La baisse du taux d'amélioration de l'intensité énergétique est particulièrement frappante dans les secteurs des services et de l'agriculture, où ce taux a diminué de plus de moitié. Dans le secteur industriel, le taux d'amélioration de l'intensité énergétique a chuté d'environ un tiers. Cette tendance s'explique par les progrès notables que les marchés émergents ont accomplis en matière d'intensité énergétique entre 1990 et 2010, et qui ont marqué le pas sur la période 2010-2017.

35. L'intensité énergétique et les progrès observés récemment présentent également de fortes disparités géographiques. C'est en Afrique subsaharienne que l'intensité énergétique est la plus élevée et en Amérique latine et dans les Caraïbes, qu'elle est la plus faible. Sur la période 2010-2017, c'est en Asie qu'elle a continué de s'améliorer le plus rapidement, la plupart des pays de la région affichant des taux d'amélioration de l'intensité énergétique supérieurs à ceux de la période 1990-2010 et bien au-dessus de la moyenne mondiale (3,3 % en Asie de l'Est et du Sud-Est, par exemple). Les taux d'amélioration les plus faibles ont été relevés en Amérique latine et dans les Caraïbes (0,5 %), en Afrique du Nord (0,4 %) et au Moyen-Orient (0,3 %).

36. Les gouvernements peuvent contribuer à l'action menée en vue d'atteindre, à l'échelle mondiale, la cible portant sur l'efficacité énergétique qui est associée à l'objectif 7, en donnant la priorité aux mesures dans ce domaine dans leurs politiques et leurs investissements. Dans le monde, les exemples de politiques mises en œuvre avec succès abondent, qu'il s'agisse de normes minimales en matière d'efficacité énergétique, d'incitations financières, de mécanismes de marché, d'initiatives de renforcement des capacités ou d'instruments normatifs. Ces politiques ont toutes en commun d'encourager les investissements dans des mesures d'efficacité et de contribuer à rééquilibrer les marchés de l'énergie en faveur de modes de production plus propres et plus efficaces. Après analyse, il apparaît cependant que les mesures réglementaires qui prévoient des économies d'énergie ne concernent qu'environ un tiers de la consommation mondiale d'énergie.

37. Il sera également nécessaire de mettre à profit le potentiel des nouvelles technologies numériques, afin que celles-ci améliorent l'efficacité énergétique au lieu de simplement accroître la demande mondiale d'énergie.

Financement et investissement

38. On estime qu'entre 1 300 milliards et 1 400 milliards de dollars par an seront requis d'ici à 2030 en vue d'atteindre l'objectif 7 et de garantir à tous l'accès à des solutions énergétiques durables et efficaces. Si des progrès sont faits pour accroître le financement, les ressources annuelles dont on dispose actuellement sont bien en deçà de ce niveau.

39. L'élargissement de l'accès à l'électricité reste sous-financé, notamment en ce qui concerne l'électricité issue de technologies propres telles que les mini-réseaux alimentés aux énergies renouvelables et les dispositifs hors réseau, en particulier en Afrique subsaharienne. En 2017, le financement de l'électrification hors réseau ne représentait que 1,2 % du total du montant total consacré à l'accès à l'énergie.

40. L'investissement n'est pas équitablement réparti : si les pays développés et certains pays à revenu intermédiaire obtiennent des financements, de nombreux pays en développement n'y ont pas accès. En 2017, les investissements dans le secteur énergétique ont dépassé 100 milliards de dollars en Chine et aux États-Unis, mais ils ont été nettement inférieurs à 50 milliards en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud-Est et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

41. Comme il est probable que les financements publics resteront limités au cours des prochaines années, l'objectif consistant à garantir l'accès de tous à des services énergétiques ne pourra pas être atteint à l'horizon 2030 en l'absence de financements privés. Il est préférable que les ressources publiques disponibles servent à financer des mesures susceptibles d'attirer des financements privés, à élargir l'accès à l'énergie pour les populations vivant dans des zones qui ont peu de chances d'attirer de ce type de financements, ainsi qu'à subventionner des services énergétiques pour celles et ceux qui n'ont tout simplement pas les moyens d'en bénéficier. Ces ressources, qui pourront prendre la forme de lignes de crédit, de garanties et de fonds

de roulement, devraient servir à mobiliser les capitaux privés nécessaires et à atténuer les risques.

Renforcement des capacités

42. La réalisation de l'objectif 7 passe par le renforcement des capacités. À l'échelle mondiale, diverses stratégies et activités ont été utilisées dans ce domaine pour promouvoir l'accès à l'énergie propre ainsi qu'un recours accru aux technologies et aux services qui exploitent les énergies renouvelables et permettent une utilisation rationnelle de l'énergie. Il reste à faire la synthèse des enseignements tirés de l'expérience afin d'asseoir l'intensification des efforts de renforcement des capacités sur une base solide, à savoir des cadres porteurs, la coopération technologique, des mesures d'investissement, le transfert de savoir-faire technique et des activités de formation du personnel.

Technologie et innovation

43. La numérisation pourrait transformer fondamentalement le système énergétique mondial en abolissant les frontières sectorielles, en renforçant la souplesse et en permettant l'intégration des systèmes. Des politiques bien conçues sont essentielles pour tirer pleinement parti des avantages de la numérisation dans la réalisation de l'objectif 7, tout en gérant les risques potentiels liés à la sécurité, à la vie privée et aux effets de rebond.

Données et suivi

44. Des instruments de suivi novateurs, tels que le cadre à plusieurs niveaux servant à mesurer l'accès à l'énergie, peuvent améliorer la prise de décision. L'analyse des données sur la fiabilité et sur le caractère abordable de l'accès à l'électricité et aux solutions de cuisson propres fournit en effet des informations utiles à l'élaboration des politiques, aux stratégies d'investissement, à la conception de projets, à l'établissement des responsabilités liées à la performance des services publics et à l'évaluation des effets des projets.

B. Aperçu régional

45. Il est essentiel de renforcer la coopération aux niveaux régional et sous-régional si l'on veut résoudre efficacement les différents problèmes et promouvoir simultanément l'innovation, l'investissement, l'amélioration de la connectivité transfrontière, le renforcement des capacités, la coopération Sud-Sud et la synergie dans la réalisation des objectifs de développement durable, notamment de ceux qui ont trait à l'énergie, aux changements climatiques et à l'environnement.

Afrique

46. La demande énergétique en Afrique continue d'augmenter en raison de divers facteurs, comme la croissance démographique, le développement économique, l'industrialisation, les changements climatiques et le commerce. Cette hausse n'est pas sans poser des difficultés au regard des investissements considérables et porteurs de transformation à mobiliser. Elle offre également à l'Afrique l'occasion de combler son vaste déficit énergétique en mettant à profit des modèles commerciaux au pouvoir transformateur, propres à faire du continent un moteur de la croissance verte et de la transformation énergétique à l'échelle mondiale.

47. Avec la pandémie de COVID-19, il est devenu encore plus urgent de remédier au manque d'accès à l'énergie sur le continent africain. Sans un accès sûr, fiable et

de qualité à l'énergie, les systèmes de santé de la région et les infrastructures correspondantes ne peuvent pas fonctionner, surtout en situation de pandémie. Dans un contexte marqué par les difficultés financières et la réduction de leur marge de manœuvre budgétaire, conséquences de la pandémie, les pays africains ont l'occasion de reconstruire en mieux avec des systèmes énergétiques résilients qui permettent d'améliorer l'accès à l'énergie et de lutter contre les changements climatiques tout en stimulant la croissance économique et la création d'emplois.

48. L'accès à l'électricité continue de s'étendre dans de nombreux pays d'Afrique. Le nombre de personnes privées d'accès à l'énergie est passé de plus de 600 millions en 2015 à environ 540 millions en 2019. Pourtant, si l'on s'en tient aux politiques et aux niveaux d'ambition et d'investissement actuels, quelque 500 millions de personnes seront toujours dans cette situation en 2030. Pour combler rapidement le déficit d'accès, il est urgent d'investir dans les dispositifs hors réseau et les infrastructures électriques transfrontières.

49. Le manque d'accès à des modes de cuisson propre est un problème auquel continue de se heurter l'Afrique, où plus de 900 millions de personnes ont encore besoin d'équipements de cuisson plus perfectionnés. Pour y faire face, il est nécessaire de recourir à des innovations technologiques et à des modèles commerciaux porteurs de transformation, et ce, dans le cadre d'interventions ciblées afin que l'incidence sur les populations rurales et urbaines soit la plus importante possible.

50. Parmi toutes les régions du globe, l'Afrique fait figure de dernière frontière en matière d'investissements dans les énergies propres. Une poignée de pays, à savoir l'Afrique du Sud, le Kenya, le Maroc, le Sénégal et la Zambie, ont montré la voie en réformant leurs politiques et leurs réglementations en vue de promouvoir l'investissement dans le développement des énergies propres. Ces pays profitent de la baisse mondiale du coût des technologies d'exploitation des énergies renouvelables, qui s'est traduite, pour l'énergie solaire, par des tarifs qui sont parmi les plus bas à l'échelle internationale.

Région arabe

51. Dans la région arabe, la réalisation de l'objectif 7 nécessite de donner un grand coup d'accélérateur au développement des énergies renouvelables et de dissocier la croissance régionale de la consommation d'énergie en améliorant l'efficacité énergétique et l'utilisation productive de l'énergie, tout en protégeant le climat et en permettant aux générations futures de vivre sur une planète en bonne santé, ce qui constitue l'un des défis les plus importants des prochaines décennies pour l'ensemble des pays arabes. Ces dernières années, les conflits et l'instabilité auxquels plusieurs pays arabes font face sont venus s'ajouter aux obstacles qui entravent à long terme les progrès dans la réalisation de l'objectif 7.

52. Dans la région, la crise liée à la COVID-19 a par ailleurs mis en relief les facteurs de vulnérabilité divers et variés associés à la durabilité des systèmes énergétiques et à la capacité de ceux-ci à soutenir la croissance socioéconomique et le développement, y compris dans des contextes difficiles et incertains. La pandémie a eu des répercussions sur toutes les chaînes d'approvisionnement en énergie à un moment où la transition énergétique de la région commençait à s'accélérer. Sans un appui en matière d'action publique, les faibles cours du pétrole et du gaz risquent de remettre en cause la rentabilité des sources d'énergie renouvelable et de limiter les capitaux investis dans les entreprises du secteur et les projets connexes.

53. Avec un taux d'électrification qui est passé de 88,4 % en 2010 à 92,5 % en 2018, la région arabe arrive au premier rang des groupes régionaux de pays en

développement. L'accès à l'électricité est dans l'ensemble quasiment universel dans les villes, mais le taux de raccordement n'était que de 84 % en milieu rural en 2018. Par ailleurs, les interruptions de service non planifiées demeurent problématiques pour les usagers, indépendamment des disparités entre les zones urbaines et rurales ou des écarts de revenus.

54. Le taux d'accès à des combustibles et à des technologies de cuisson propre est demeuré élevé dans la région arabe : en 2018, quasiment toute la population de 12 pays y avait accès, les pays les moins avancés accusant la majeure partie du déficit d'accès en ce qui concerne les combustibles et l'électricité propres.

55. La région arabe n'est pas en voie d'atteindre les objectifs mondiaux en matière d'efficacité énergétique. Bien que celle-ci se situe au deuxième rang des régions du monde les plus vertueuses en matière d'intensité énergétique, les progrès accomplis dans ce domaine ne lui permettent pas à eux seuls d'utiliser les services énergétiques de façon plus productive. L'agriculture et les services sont les secteurs qui ont enregistré la plus forte baisse de l'intensité énergétique depuis 2010, tandis que les transports y sont toujours plus énergivores que dans toutes les autres régions du monde.

56. Dans la région arabe, le niveau d'utilisation des énergies renouvelables demeure très inférieur à leur potentiel. En 2017, ces énergies ne représentaient que près de 11 % du bouquet énergétique, soit la proportion la plus faible observée, toutes régions confondues. Seule une poignée de pays consomment la quasi-totalité des énergies renouvelables, ce qui laisse une grande marge de manœuvre pour le développement de ces énergies, disponibles en abondance dans la région.

Asie et Pacifique

57. L'accès à des services énergétiques modernes et à un coût abordable a transformé la région de l'Asie et du Pacifique, en contribuant au développement économique des pays et en arrachant des millions de personnes à la pauvreté. La région demeure pourtant dépendante de sources d'énergie polluantes et à forte intensité de carbone. Elle totalise presque 60 % des émissions de dioxyde de carbone dans le monde, dont près de deux tiers sont produits par le secteur de l'énergie. En 2018, elle représentait 80 % de la consommation mondiale de charbon, la demande étant principalement localisée en Chine (50 %), en Inde (12 %), au Japon (3 %) et en République de Corée (2,5 %).

58. Les gouvernements d'Asie devront inverser la tendance actuelle consistant à accroître les capacités de production d'électricité à partir du charbon et mettre en œuvre sans tarder des politiques visant à décarboner rapidement le bouquet électrique. Pour offrir aux pays développés et aux pays en développement de nouvelles possibilités de bâtir des économies sobres en carbone et contribuer ainsi au développement durable, il importe que les engagements pris par les gouvernements en matière d'action climatique soient renforcés par des plans résolument axés sur l'élimination progressive du charbon, la suppression des subventions aux combustibles fossiles et la mobilisation en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

59. Face à la pandémie, de nombreux gouvernements ont délaissé la question des énergies propres. Si dans beaucoup de pays, la baisse de la demande d'énergie s'est traduite par une augmentation de la part des énergies renouvelables, certains projets dans ce domaine restent au point mort compte tenu du dérèglement des chaînes d'approvisionnement en composants. Comme la mauvaise qualité de l'air semble être associée à un risque accru de mortalité liée au virus, il importe d'autant plus de proposer des modes de cuisson propre aux populations rurales.

60. Si l'on se fonde sur les politiques en vigueur et prévues, toute la population de la région de l'Asie et du Pacifique devrait avoir accès à l'électricité d'ici 2030. En 2018, plus de 200 millions de personnes, soit environ 5 % de la population de la région, n'avaient cependant toujours pas accès à l'électricité. La quasi-totalité des citoyens, soit 99,7 %, y avait accès, mais les populations rurales, avec un taux de raccordement de 92,2 %, accusaient un retard. À cet égard, les technologies hors réseau fondées sur les énergies renouvelables offrent une solution viable pour les zones rurales, en particulier pour ce qui est d'encourager la modernisation des modes de vie et les utilisations productives de l'énergie.

61. La région progresse lentement en ce qui concerne l'accès à des modes de cuisson propre. En 2018, 1,8 milliard de personnes environ, soit près de 40 % de la population, dépendaient de techniques et de combustibles de cuisson polluants et nocifs, et la région est encore loin de pouvoir atteindre l'objectif d'accès universel à des solutions de cuisson propre d'ici à 2030. Les plans d'action nationaux en matière d'énergie doivent comporter des objectifs dans ce domaine. Des investissements et des ressources supplémentaires sont également nécessaires pour trouver des moyens de répondre aux besoins des consommateurs et de surmonter des obstacles notamment liés aux coûts et aux préférences culturelles, tout en limitant les dépenses publiques consacrées aux subventions.

62. La part des énergies renouvelables modernes dans la consommation finale, qui s'élevait à 8 % en 2017, progresse depuis le début des années 2000. Ces énergies, qui représentent 52 % de la consommation finale dans la région, ont dépassé pour la première fois en 2017 la biomasse traditionnelle dans le bouquet énergétique. Le recours aux énergies renouvelables modernes concerne en grande majorité le secteur énergétique et l'énergie hydraulique fournit les trois quarts de l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables. Il convient de s'employer davantage à accroître le recours à ces énergies dans les secteurs des transports et du chauffage.

63. La région affiche un net recul de l'intensité énergétique, avec une baisse annuelle moyenne de 2,6 % entre 2010 et 2017, qui correspond au rythme annuel auquel l'intensité énergétique doit diminuer à l'échelle mondiale avant 2030. Si elle continue sur cette lancée et à ce rythme, la région de l'Asie et du Pacifique sera à même d'atteindre la cible 3 associée à l'objectif de développement durable n° 7, à condition que les différents gouvernements restent déterminés à améliorer l'efficacité énergétique.

Amérique latine et Caraïbes

64. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes continue d'avancer dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7. Elle a fait des progrès en matière d'accès à l'électricité et son intensité énergétique ne cesse de diminuer, surtout dans les Caraïbes. En dépit de ces avancées, elle devra redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs fixés pour 2030, surtout s'agissant des pays qui ont accumulé le plus de retard.

65. En 2018, quelque 18 millions de personnes étaient toujours privées d'électricité. Le taux de couverture était de 99 % environ, mais les zones rurales restaient défavorisées, avec un taux avoisinant 95 %.

66. Dans de nombreux pays, comme le Belize, la Bolivie (État plurinational de), la Dominique, le Guatemala, le Guyana, Haïti, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay et le Pérou, plus de 10 % de la population n'a pas accès à des technologies non polluantes pour la cuisson des aliments. Dans une région où 83 millions de personnes environ demeurent privées de ces technologies, il est peu probable que l'accès de tous à des solutions de cuisson propre soit assuré d'ici

à 2030 si l'on ne remplace pas la biomasse traditionnelle utilisée pour la cuisson et le chauffage par des sources d'énergie modernes et si l'on ne donne pas la priorité sur le long terme à l'électrification afin de couvrir ce type de besoins.

67. L'Amérique latine et les Caraïbes ont continué d'avancer à grands pas dans l'intégration des énergies renouvelables. Entre 2010 et 2018, la puissance hydroélectrique installée est passée de 154 à 191,2 gigawatts. La part de l'énergie hydraulique dans le bouquet énergétique est toutefois en recul compte tenu de l'essor des énergies éolienne et solaire. L'énergie éolienne est devenue la principale source d'énergie intermittente, avec une puissance installée de 25 gigawatts en 2018. La production d'électricité à partir de sources d'énergie solaire, qui atteignait 8,7 gigawatts en 2018, est également en forte croissance. Entre 2010 et 2018, les sources d'énergie thermique non renouvelable ont progressé à un rythme inférieur de moitié à celui des énergies renouvelables, une tendance appelée à se confirmer sous l'effet des politiques publiques, qui favorisent le développement de ces dernières.

68. Historiquement, la région a toujours eu la plus faible intensité énergétique au monde. Pour autant, celle-ci stagne depuis 2014, de sorte que des efforts supplémentaires seront nécessaires pour atteindre l'objectif fixé à l'horizon 2030.

États membres de la Commission économique pour l'Europe

69. Si la pauvreté énergétique appelle des mesures dans de nombreux pays de la région, une transition énergétique mal gérée risquerait d'exacerber le problème. Les personnes âgées sont vulnérables, car leurs factures d'énergie peuvent représenter jusqu'à 30 % du montant mensuel de leur pension de retraite, ce qui s'explique en partie par le fait qu'elles habitent des logements mal construits ou mal entretenus. Dans les pays où la réglementation en matière de construction est plus stricte et le produit intérieur brut par habitant, plus élevé, le taux de pauvreté énergétique est plus bas.

70. L'accélération des progrès dans le domaine de l'efficacité énergétique, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, constitue également une priorité pour les pays de la région. Ces pays ne pourront pas non plus relever le défi de la durabilité sans tenir compte de la productivité de l'industrie. L'arrivée sur le marché de nouvelles technologies devrait favoriser la décarbonation du secteur des transports, tandis qu'une planification adéquate des infrastructures urbaines, associée à des transports efficaces sur le plan énergétique, devrait répondre aux enjeux de mobilité urbaine.

71. Malgré l'augmentation des capacités de production d'énergies renouvelables et la part croissante que celles-ci occupent dans l'approvisionnement énergétique de la région, leur potentiel demeure inexploité dans certaines sous-régions. À cet égard, des investissements institutionnels et des cadres de transaction plus efficaces sont nécessaires.

Pays les moins avancés

72. Sans une action urgente et renforcée, les 47 pays les moins avancés ne pourront pas atteindre les cibles associées à l'objectif de développement durable n° 7 d'ici 2030. Même si leur secteur de l'énergie affiche un potentiel de croissance extraordinaire, ces pays bénéficient rarement des mécanismes de financement les plus importants au même titre que d'autres pays en développement plus prospères. L'énergie durable devrait donc figurer parmi les sujets thématiques centraux du programme d'action décennal qui sera adopté en 2021 à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

73. En 2018, 52 % seulement de la population des pays les moins avancés avaient accès à l'électricité. Il existe également de grandes disparités d'un pays à l'autre et entre les zones urbaines et rurales. Dans certains pays, le taux d'accès est bien inférieur à 10 % dans les zones rurales.

74. Leur capacité de production d'énergies non renouvelables ayant augmenté plus vite que celle d'énergies renouvelables, de nombreux pays les moins avancés n'ont pas été en mesure de tirer beaucoup parti des nouveautés technologiques et de la baisse du coût des énergies renouvelables. Comme l'utilisation des technologies solaires, éoliennes et géothermiques peut désormais être étendue de manière rapide et relativement peu coûteuse, les pays les moins développés pourraient saisir cette occasion pour passer directement aux technologies renouvelables.

75. En 2018, seulement 16 % de la population des pays les moins avancés avait accès à des combustibles et à des technologies propres pour la cuisson des aliments. Dans 22 de ces pays, principalement en Afrique, ce chiffre était inférieur à 5 %. Même si l'accès à des modes de cuisson propre s'accompagne de bienfaits considérables sur les plans de la santé, de l'inégalité de genre et de la dégradation de l'environnement, les financements manquent cruellement dans ce domaine.

76. L'amélioration de l'efficacité énergétique est également une priorité pour les pays les moins avancés, et elle joue un rôle considérable dans l'accélération de la transition énergétique. Point positif, l'intensité énergétique moyenne de ces pays s'est améliorée ces dernières décennies, passant de 7,97 mégajoules par dollars des États-Unis en 2000, à 5,77 mégajoules en 2010 et à 5,34 mégajoules en 2017.

77. La crise liée à la COVID-19 a mis en évidence l'importance que revêtent les investissements dans l'accès à des services énergétiques fiables, s'agissant en particulier des services de santé et du recours aux technologies de l'information et des communications. Pour les pays les moins avancés, la promotion de solutions décentralisées fondées sur les énergies renouvelables peut être un moyen de faire face à la crise sanitaire actuelle en fournissant aux dispensaires ruraux une électricité à un coût avantageux. Dans la phase de relèvement après la pandémie, ce type de solutions peut également déboucher sur des possibilités d'emploi et stimuler l'activité économique, contribuant ainsi au redressement social et économique.

78. Il importe d'accroître les financements consacrés à l'énergie durable dans les pays les moins avancés. Il convient également d'appuyer l'entrepreneuriat en vue de favoriser le développement des solutions décentralisées fondées sur les énergies renouvelables en s'appuyant sur des modèles commerciaux innovants, la formation et l'éducation, et le renforcement des possibilités qui s'offrent aux dirigeantes d'entreprises. Pour accompagner les pays les moins avancés dans leur transition énergétique et les aider à exploiter leurs sources d'énergie renouvelable, des partenariats innovants entre les parties intéressées devraient être mis en place, avec l'appui de la communauté internationale.

C. Bonnes pratiques des États Membres

79. En vue de la réunion annuelle du forum politique de haut niveau pour le développement durable, 49 pays avaient procédé en 2020 à des examens nationaux volontaires de leurs progrès dans la mise en œuvre du Programme 2030. Ces examens visaient à faciliter l'échange des données d'expérience, notamment sur les succès obtenus, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés, afin d'accélérer l'exécution du Programme. Sur la base des examens présentés au forum politique de haut niveau, et uniquement à titre d'illustration, on trouvera ci-après un aperçu des bonnes pratiques de quelques pays concernant l'objectif 7.

Autriche

80. L'Autriche a adopté une stratégie nationale en matière de climat et d'énergie et est déterminée à accroître l'utilisation des énergies renouvelables à grande échelle. En 2018, ces dernières représentaient un tiers de la consommation d'énergie du pays.

Bangladesh

81. Le Bangladesh a enregistré des progrès en matière d'accès à l'énergie, la part de la population ayant accès à l'électricité étant passée à 75,92 % en 2016 et à 90 % en 2018.

Bulgarie

82. La politique énergétique bulgare a pour priorités d'atteindre les objectifs en matière d'énergie issue de sources renouvelables, d'améliorer l'efficacité énergétique, de réduire l'intensité énergétique et d'améliorer la sécurité énergétique. Grâce à des mesures et à un mécanisme de financement ciblés, la totalité de la population a aujourd'hui accès à l'électricité, 91 % à des modes de cuisson propre et 18 % aux énergies renouvelables.

Finlande

83. Ces dernières décennies, la Finlande est parvenue à augmenter considérablement sa production d'énergie renouvelable. Cette avancée est à la fois le fruit des progrès technologiques et de mesures de politique générale. En 2018, les sources d'énergie renouvelables couvraient près de 37 % de la consommation d'énergie du pays et 41 % de sa consommation finale d'énergie.

Géorgie

84. Pour garantir l'accès à l'énergie et mettre à profit les énergies renouvelables dont le pays dispose en abondance, le Parlement a adopté en 2019 une loi sur l'énergie et l'approvisionnement en eau, dans laquelle est défini le concept de « clients vulnérables » et qui instaure un cadre visant à garantir à ces derniers un accès à l'énergie. Par ailleurs, le Gouvernement a adopté un Plan d'action national pour l'efficacité énergétique pour 2019-2020 et il a pris des premières mesures en vue de mettre en place un cadre juridique national en matière d'efficacité énergétique en adaptant la législation sur l'efficacité énergétique et sur la performance énergétique des bâtiments.

Inde

85. Depuis 2015, plus de 80 millions de ménages parmi les plus pauvres ont pu accéder à des combustibles de cuisson propres, et le pourcentage de ménages qui disposent de ce type de combustible est passé de 63,11 % en 2015-2016 à 96,22 % en 2018-2019. Un document a été élaboré pour orienter les débats entre les diverses parties prenantes et pour mieux coordonner et faire converger les stratégies visant à garantir l'accès de tous à des énergies propres pour la cuisson des aliments d'ici 2030. Parmi les programmes actuellement mis en œuvre pour faciliter l'accès à ces énergies, figure un programme national de gestion du biogaz et du fumier.

Kenya

86. Le Kenya applique actuellement des stratégies destinées à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, comme le projet d'accès à l'énergie solaire hors réseau *Off-Grid Solar Access*, qui vise à électrifier les régions non desservies par le réseau national et ce faisant, à

accélérer le raccordement de tous les habitants, le projet *Last Mile Connectivity Project*, dont le but est d'améliorer l'accès à l'électricité, le projet *Mwananchi Gas*, qui a pour objectif de faire baisser le prix des bonbonnes de gaz de pétrole liquéfié pour les ménages pauvres et un projet d'éclairage public dans les grandes villes, destiné à améliorer la sécurité routière et celles des personnes.

Mozambique

87. Afin d'accélérer le développement et l'accès à l'électricité pour les personnes qui n'ont pas les moyens de s'acquitter des prix du marché, le pays a instauré des tarifs sociaux dans le cadre du programme national *Energy for All*. Entre 2007 et 2018, le taux d'accès à l'électricité a augmenté, passant de 10 % à 31 %.

Papouasie-Nouvelle-Guinée

88. Le Gouvernement s'est engagé à développer son secteur de l'énergie, en mettant tout particulièrement l'accent sur le sous-secteur des énergies renouvelables. Cette priorité de développement est ancrée dans des politiques, stratégies et plans de développement nationaux « en cascade ». Le troisième plan de développement à moyen terme (2018-2022) prévoit que 33 % des ménages aient accès à l'électricité d'ici 2022, contre 17 % en 2017.

Seychelles

89. La politique énergétique des Seychelles pour la période 2010-2030, qui est axée sur l'augmentation de l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables, vise à porter à 5 % la part de l'électricité produite à partir de sources renouvelables d'ici 2020 et à 15 % d'ici 2030. Dans le cadre de cette politique, le pays s'est doté d'un plan directeur global en vue de garantir la réalisation des objectifs nationaux pour le secteur de l'électricité au cours des 10 à 15 prochaines années. À cet égard, un document d'orientation est en cours d'élaboration afin de porter à 100 % la part des énergies renouvelables, ce qui permettra également de renforcer et d'appuyer la stratégie de lutte contre les changements climatiques du pays et sa contribution déterminée au niveau national.

Slovénie

90. Dans le domaine de l'énergie propre et accessible, le Gouvernement a adopté un plan national pour l'énergie et le climat en vue de conduire le pays vers la neutralité climatique d'ici 2050. Un ensemble de mesures soigneusement planifiées favorisent l'équilibre entre les trois piliers de la politique énergétique slovène, à savoir la durabilité, la sécurité de l'approvisionnement et la compétitivité.

Ouganda

91. Les autorités se sont employées à accélérer la réalisation de l'objectif 7, au moyen notamment de plans visant à ramener le coût de l'électricité à 0,05 dollar par unité, pour encourager la consommation d'électricité une fois tous les grands projets en matière de production, d'acheminement et de distribution achevés. Elles se sont également appuyées sur leurs partenariats avec des acteurs de la société civile et du secteur privé pour encourager les investissements dans la fabrication de réchauds améliorés, tels que les poêles de type rocket, ainsi que dans la diffusion de ces dispositifs auprès des ménages et des institutions.

Ukraine

92. L'Ukraine applique actuellement la stratégie énergétique actualisée qu'elle a adoptée en 2017 pour la période allant jusqu'à 2035 et qui porte sur la sécurité, l'efficacité énergétique et la compétitivité. La mise en œuvre des activités prévues a permis de réduire la part d'un fournisseur sur le marché du combustible nucléaire de 91,6 % à 55,4 % entre 2015 et 2019, de porter la part de l'énergie issue de sources renouvelables dans la consommation finale totale de 4,9 % à 7 % entre 2015 et 2018 et de diminuer l'intensité énergétique du PIB, qui est passée, sur la même période, de 0,282 kg d'équivalent pétrole par dollar international constant de 2011 (à parité de pouvoir d'achat) à 0,269 kg.

Zambie

93. La Zambie encourage les initiatives durables liées aux énergies renouvelables, ce qui lui a permis de diversifier son bouquet énergétique : la dépendance à l'hydroélectricité du pays est passée de 99 % en 2011 à 80,6 % en 2019.

IV. Dialogue de haut niveau sur l'énergie (2021)

94. Dans sa résolution [74/225](#), l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à convoquer en 2021, avec l'appui des entités compétentes du système des Nations Unies, un dialogue de haut niveau afin de promouvoir la réalisation des objectifs et cibles relatifs à l'énergie du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'appui de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous (2014-2024), dont le plan d'action mondial pour la Décennie, ainsi que le forum politique de haut niveau.

95. Le Secrétaire général convoquera ce dialogue de haut niveau pendant la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, en septembre 2021. Ce dialogue, qui sera le premier rassemblement mondial consacré à l'énergie organisé sous les auspices de l'Assemblée depuis la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, tenue à Nairobi en 1981, offrira une occasion historique d'impulser une dynamique porteuse de transformation dans les premières années de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable et d'appuyer l'application de l'Accord de Paris.

96. Le Secrétaire général a chargé de hauts responsables de l'Organisation de mener ce dialogue. Il a nommé le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales Secrétaire général de cet événement afin de faciliter les préparatifs. Les services fonctionnels de secrétariat sont assurés par le Département des affaires économiques et sociales.

97. L'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'énergie durable pour tous, qui coprésident ONU-Énergie, ont été désignés co-présidents du dialogue de haut niveau et sont chargés de faciliter à la fois l'élaboration de contenus de fond, la mobilisation des parties prenantes et la fourniture d'un appui interinstitutions.

98. La Représentante spéciale du Secrétaire général a également été nommée championne de haut niveau, responsable de la mobilisation mondiale autour de cet événement.

99. L'objectif premier de ce dialogue est d'accélérer la réalisation de l'objectif 7, contribuant ainsi à l'application du Programme 2030 et de l'Accord de Paris. Il permettra d'avancer sur la voie de l'accès à l'énergie, des modes de cuisson propre,

de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique en facilitant la mise en œuvre de solutions, les investissements et les partenariats multipartites.

100. Le document final prendra la forme d'une déclaration tournée vers l'avenir, qui présentera un plan d'action décennal au niveau mondial en vue d'accélérer la réalisation de l'objectif 7 dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Il sera complété par un rapport complet consacré au dialogue ainsi que par un répertoire des engagements volontaires et des partenariats multipartites. Les mesures porteuses de transformation prises à titre volontaire seront encouragées : des « pactes pour l'énergie », assortis d'objectifs d'étape mesurables à atteindre d'ici 2030, seront établis.

101. Le dialogue de haut niveau devrait s'articuler autour de thèmes généraux et de domaines d'intervention principaux, et associer les États Membres et les autres parties prenantes afin qu'ils s'engagent à agir en faveur de l'accès universel à l'énergie, des transitions vers les énergies propres et de leurs effets positifs sur les autres objectifs de développement durable.

102. Les travaux préparatoires, qui associeront les États Membres et les parties prenantes, consisteront notamment en des réunions ministérielles qui leur permettront de faire part de leurs expériences tout en les incitant à agir. Une synthèse de ces réunions sera établie afin d'éclairer le dialogue.

103. Des consultations techniques rigoureuses, menées avec l'appui d'ONU-Énergie et d'autres parties prenantes, viendront compléter ces travaux préparatoires. Un rapport interinstitutions sur l'accélération de la mise en œuvre de l'objectif 7 servira de document de fond.

104. Un groupe consultatif multipartite sera constitué en vue de contribuer à la préparation du dialogue. Le Bureau de la coordination des activités de développement sera également mis à contribution de manière à faire intervenir les coordonnateurs résidents des Nations Unies au niveau du pays, s'il y a lieu.

105. Un fonds d'affectation spéciale sera créé sous l'égide du Département des affaires économiques et sociales en vue de faciliter la préparation de ce dialogue, qui sera financée par des ressources extrabudgétaires fournies par les États Membres et d'autres partenaires, en application de la résolution [74/225](#).

V. Exécution du plan d'action mondial pour la Décennie

106. L'Assemblée a demandé, en dernier lieu dans sa résolution [72/224](#), la réalisation rapide des objectifs stratégiques définis dans le Plan mondial d'action pour la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous (2014-2024). Organisé en 2019, l'examen à mi-parcours prévu dans la résolution [73/236](#) s'est révélé particulièrement utile pour susciter le débat entre les principales parties prenantes en vue de faire le point sur l'état d'avancement de la réalisation de l'objectif 7.

107. Compte tenu des résultats obtenus jusqu'à présent et pour donner suite à l'examen à mi-parcours mené dans le cadre de la Décennie, les membres et les partenaires d'ONU-Énergie, des organisations internationales et des parties prenantes mènent une grande variété d'activités en vue d'exécuter le plan d'action mondial pour la Décennie.

108. Le rapport *Tracking SDG 7: The Energy Progress Report 2020* a été établi conjointement par l'Agence internationale de l'énergie, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, le Groupe de la Banque mondiale et l'Organisation mondiale

de la Santé afin de donner un aperçu des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 7.

109. Dans le cadre de la préparation du forum politique de haut niveau tenu en 2020, des notes d'orientation relatives à l'accélération de la mise en œuvre de l'objectif 7 à l'heure de la COVID-19² ont été établies par le groupe consultatif technique multipartite sur l'objectif 7 mis en place par le Département des affaires économiques et sociales, notamment sur la base des documents soumis par plus de 30 entités des Nations Unies et autres organisations.

110. Pour favoriser la synergie dans la réalisation de l'objectif 7 et des autres objectifs de développement durable dans le cadre de partenariats multipartites, l'Organisation mondiale de la Santé, le Département des affaires économiques et sociales, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale ont lancé conjointement la Plateforme pour l'action en matière de santé et d'énergie. Cette plateforme vise à accélérer les progrès accomplis vers la réalisation de plusieurs objectifs, en particulier des objectifs 3, 5 et 7.

111. Le secteur de l'énergie doit être décarboné si l'on veut réduire les émissions et atténuer les changements climatiques en vue d'atteindre l'objectif 13. Les engagements déjà pris en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ne suffiront pas pour atteindre les objectifs du Programme 2030 et de l'Accord de Paris. La Conférence mondiale pour le renforcement des synergies entre l'Accord de Paris et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, conjointement organisée chaque année par le Département des affaires économiques et sociales et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, offre un cadre utile pour la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques, en particulier dans le domaine de l'énergie.

112. À l'avenir, le plan d'action mondial pour la Décennie sera exécuté de telle sorte qu'il servira à appuyer les préparatifs du dialogue de haut niveau sur l'énergie. En outre, il sera largement remanié à la lumière des résultats obtenus à l'issue du dialogue afin que la Plateforme pour l'action puisse y donner suite, dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Le Département des affaires économiques et sociales continuera d'apporter au Secrétaire général son concours dans la coordination des activités relatives à la Décennie, en étroite collaboration avec ONU-Énergie et les autres parties prenantes.

VI. Renforcement de la cohérence et de la coordination par la redynamisation d'ONU-Énergie

113. Dans sa résolution 74/225, l'Assemblée générale a encouragé ONU-Énergie à favoriser la cohérence et la coordination des activités menées dans le domaine de l'énergie par les organismes du système des Nations Unies pour le développement, agissant dans les limites de leur mandat.

114. Redynamisé sous la houlette de ses co-présidents, ONU-Énergie met actuellement en œuvre un plan d'action visant à coordonner l'action des entités des Nations Unies en vue de rendre l'appui à l'élaboration de politiques et de normes plus intégré et plus cohérent. Le Département des affaires économiques et sociales assure le secrétariat du mécanisme.

² <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/26235UNFINALFINAL.pdf> (en anglais uniquement).

115. ONU-Énergie a apporté une contribution déterminante au Sommet Action climat 2019 convoqué par le Secrétaire général, en facilitant l'établissement de partenariats multipartites, en particulier dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, des modes de cuisson propre et de l'accès des établissements de santé à des services énergétiques durables.

116. ONU-Énergie s'emploie à renforcer la cohérence et la coordination dans les domaines d'action suivants : a) promouvoir une action cohérente en vue d'atteindre l'objectif 7 par la mise en commun des informations, des connaissances, des expériences et des bonnes pratiques touchant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques dans le domaine de l'énergie ; b) fournir des contributions techniques et un appui interinstitutionnel dans le cadre de la préparation du dialogue de haut niveau sur l'énergie qui se tiendra en 2021, en organisant des consultations d'experts, en mobilisant les parties prenantes et en encourageant les partenariats, et en produisant des analyses sur des thèmes de fond et des domaines d'intervention principaux afin d'éclairer les débats ; c) tenir à jour une liste des principales initiatives en cours qui s'inscrivent dans le cadre du programme de travail d'ONU-Énergie et la diffuser.

VII. Conclusion

117. Pour contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030, notamment à la réalisation de l'objectif 7, toutes les parties prenantes doivent redoubler d'efforts et intensifier leur action.

118. Le dialogue de haut niveau sur l'énergie qui se tiendra en 2021 offre une occasion unique d'avancer dans la réalisation de l'objectif 7 et de réfléchir aux moyens de renforcer la coopération internationale dans le domaine de l'énergie, étant donné qu'au niveau mondial, il n'existe encore aucune plateforme totalement inclusive sur l'énergie, comme cela a déjà été souligné (voir [A/71/320](#)). Il importe d'améliorer les synergies avec les mécanismes intergouvernementaux qui seront mis en place et avec les prochains objectifs d'étape, en particulier en ce qui concerne les transports, les océans, la biodiversité, l'égalité des genres, les systèmes alimentaires, les changements climatiques et les pays les moins avancés. La Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous, y compris son plan d'action mondial, doivent être mis à profit pour appuyer la préparation du dialogue de haut niveau sur l'énergie et les mesures qui seront prises pour y donner suite. Pour améliorer la cohérence et la coordination de l'action menée, ONU-Énergie doit être renforcé.

119. C'est en prenant de telles mesures que l'on pourra contribuer à édifier des sociétés durables et résilientes dans lesquelles personne n'est laissé de côté, tout en se rapprochant des objectifs de l'Accord de Paris.